



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 12 septembre 2020

La présence du loup est confirmée dans le secteur de Grendelbruch

Un piège photo, placé par l'Office français pour la biodiversité (OFB) suite à des prédations de troupeaux à Grendelbruch, confirme la présence du loup dans le secteur.

Entre le 03 juillet et le 03 septembre 2020, les agents de l'Office français de la biodiversité ont été amenés à réaliser 8 constats de dommages sur des troupeaux domestiques sur le ban communal de Grendelbruch et à ses environs immédiats. Au total, 14 moutons et chèvres ont été retrouvés morts, prédatés de nuit dans des pâturages. Deux éleveurs professionnels et deux éleveurs amateurs ont été victimes de ces prédations.

Les expertises menées par la direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin suite à ces constats ont toutes conclu que la responsabilité du loup ne pouvait pas être écartée. En conséquence, des procédures d'indemnisation sont en cours pour chacune des attaques recensées.

Les membres du comité « grands carnivores » (représentants de la profession agricole, association des maires des communes du Bas-Rhin et associations de protection de la nature), mis en place par la préfecture du Bas-Rhin, ont été informés des faits et des conclusions des expertises rendues après chaque constat.

Les agents de l'OFB ont placé des pièges photo aux abords des lieux des attaques. L'un des pièges, relevé le 09 septembre dernier, montre un loup photographié le 23 août à 03H23, à proximité des lieux d'une prédation survenue la même nuit et ayant fait deux victimes sur un troupeau de chèvres.

La présence actuelle du loup sur le secteur de Grendelbruch est donc à présent confirmée.

Elle avait déjà été attestée dans le secteur du champ du feu au printemps dernier. Le 15 juin 2020, un piège photo mis en place par le réseau loup/lynx 67, avait en effet révélé la présence d'un loup, photographié le 12 juin à 05H54 sur la commune de Belmont. Puis l'exploitation d'un second piège photo sur la commune proche de Belfosse avait permis de confirmer, après examen des clichés par les experts de l'Office français pour la biodiversité (OFB), le passage d'un loup le 06 mai puis le 20 mai 2020.

La DDT rappelle qu'elle propose dans l'urgence le prêt de filets électrifiés aux éleveurs victimes de prédations où la responsabilité du loup n'est pas écartée. Ces dispositifs, déjà mis en œuvre par certains éleveurs, ont prouvé leur efficacité.

Le loup est une espèce protégée au niveau national et européen. L'État a choisi de favoriser les conditions qui permettent de concilier les activités humaines et la présence de cette espèce. Un [plan national d'actions \(PNA\)](#) 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage a été adopté avec pour objectif d'élaborer une nouvelle méthode de gestion de l'espèce, fondée sur une meilleure connaissance de l'espèce et de ses modes de vies, pour mieux la protéger et permettre la protection des troupeaux et des éleveurs. Pour rappel, le loup et le lynx sont des espèces strictement protégées en France et en Europe. Leur présence ne doit pas dissuader de se promener en forêt.

En cas d'observation de loup ou d'indices de sa présence, n'hésitez pas à contacter rapidement un agent de l'OFB du Bas-Rhin au 03.88.70.48.59 ou sd67@ofb.gouv.fr.

Contact presse

Aurélie Contrecivile
Tél : 06 73 85 16 45
Mél : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
 @PrefetGrandEstBasRhin
 @Prefet67